

## Rapport de la réunion de l'Organe de consultation du bassin de mobilité de Namur

---

Date : mardi 31 mai 2022 - 9h-12h45

Lieu : Teams (réunion en ligne)

Annexe au présent rapport : Slides de présentation.

### Présents :

#### Membres

- Nadia MARCOLINI (Assesse)
- Frédérique VAN ROOST (Couvin)
- Thierry BODLET (Dinant)
- Bénédicte HAMOIR (Doische)
- Rudy DELHAISE (Eghezée)
- Vincent DETHIER (Fernelmont)
- Marie-Thérèse COLAUX (Gedinne)
- Gauthier LE BUSSY (Gembloux et Président de l'OCBM de Namur)
- Cecile BARBEAUX (Gesves)
- Cedric BERTRAND (Hamois)
- Marc LIBERT (Havelange)
- Rachelle VAFADIS (La Bruyère)
- Marielle LAMBOTTE (Ohey)
- Philippe DUBUISSON (Profondeville)
- Olivier BORDON (Sambreville)
- Laurette DOUMONT-HENNE (Sombrefe)
- François MATHY (Viroinval)
- Chantal ELOIN GOETGHEBUER (Yvoir)
- Philippe THIOUX (OTW - Directeur exécutif Namur-Luxembourg)
- Martin DUFLOU (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Florianne MOSSOUX (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)

#### Invités permanents et ad hoc

- Simon COLLET (OTW - Directeur d'exploitation de Namur)
- Pascal COIBION (OTW – Directeur d'exploitation de Namur)
- Emilie ESPALARD (OTW – Direction de Namur)
- Benoît VANDER PUTTEN (OTW- Direction générale)
- Marie BAUWELINCKX (SPW – Autorité Organisatrice du Transport)
- Justine MARNEFFE (SPW – Autorité Organisatrice du Transport)
- Marie VIDOTTO (SPW – Autorité Organisatrice du Transport)
- Jonathan FRETIN (SPW – Autorité Organisatrice du Transport)
- Magali TOLENDE (SPW – Autorité Organisatrice du Transport)
- Christine BOUCHE (Burdinne – Commune invitée)
- Pol GUILLAUME (Braives – Commune invitée)
- Mourad BAOUCHE (SNCB)
- Pierre GENTY (CawaB)
- Geneviève BESONHE (FOREM)
- Charlotte ANGERAND (Tous à pied)

#### Autres

- Laurie HOLLAERT (CEM Namur)
- Fabian DELACOURT (CEM Walcourt)

Absents/Excusés :

- Vincent SAMPAOLI (Andenne)
- Luc PIETTE (Anhée)
- Benoît ROLLAND (Beauraing)
- Michaël MODAVE (Bièvre)
- Jacques BECHET (Cerfontaine)
- Guy MILCAMPS (Ciney)
- Freddy TILLIEUX (Floreffe)
- Antonin COLLINET (Florennes)
- Jean-François FAVRESSE (Fosses-la-Ville)
- Fabrice DE RYCKE (Hastière)
- Etienne MAROT (Houyet)
- Eloïse DOUMONT (Jemeppe-sur-Sambre)
- Philippe LAMBOT (Mettet)
- Stéphanie SCAILQUIN (Namur)
- Christophe BASTIN (Onhaye)
- Laetitia BROGNIEZ (Philippeville)
- Corine MULLENS (Rochefort)
- Valérie LECOMTE (Somme-Leuze)
- Arnaud ALLARD (Vresse-sur-Semois)
- Serge GOFFIN (Walcourt)
- Edwine BODART (OTW – Conseil d’Administration)
- Philippe GENGOUX (OTW – Conseil d’Administration)
- Jérôme WIBRIN (Représentant du Ministre Henry)
- Pol FLAMEND (SPW – département des routes Namur-Luxembourg)
- Navetteurs.be (association représentant l’intérêt des usagers)

Abréviations courantes :

AOT = Autorité organisatrice du transport

BHNS = Bus à haut niveau de service

CCATM = Commission Consultative Communale d’Aménagement du Territoire et de Mobilité

CLM = Centrale locale de mobilité

CRM = Centrale régionale de mobilité

H+ = tarif Horizon +

OCBM = Organe de consultation du bassin de mobilité

OTW = Opérateur de transport de Wallonie (le TEC)

PAE = Parc d’activité économique

PCM = Plan communal de mobilité

PUM = Plan urbain de mobilité

SDT = Schéma de Développement Territorial

SRM = Stratégie Régionale de Mobilité

TAD = transport à la demande

ZHNS = Zone à haut niveau de service

## **1. Introduction**

Monsieur Gauthier LE BUSSY, échevin de la mobilité à Gembloux, préside la séance. Il souhaite la bienvenue à tous, remercie l'AOT pour sa confiance et rappelle les consignes de bon déroulement de la réunion qui se déroule finalement en Teams étant donné la grève des services publics.

## **2. Etudes de redéploiement des réseaux TEC**

### **2.1. Etudes opérationnelles du redéploiement de la zone de Gembloux**

#### **2.1.1. Scénario préférentiel suite à la participation citoyenne et planning de mise en exploitation**

*Point pour avis – Point présenté par Emilie ESPALARD, OTW Direction territoriale de Namur*

*Voir document préparatoire et slides de présentation*

Le scénario préférentiel reprenant les lignes qui seront exploitées mi-2023 sur la zone est présenté par le TEC.

Les remarques suivantes ont été émises en séance :

Le redéploiement en cours est accueilli positivement par les communes concernées. Les représentants de ces communes présents à l'OCBM font part des remarques de leurs institutions. L'AOT a également reçu des remarques des représentants de communes non présentes en séance.

#### ○ Remarques générales :

- Les remarques de nature opérationnelle (les ajouts d'arrêts, la localisation des arrêts, les itinéraires, etc.) sont traitées par l'OTW, les remarques concernant les niveaux de service (amplitude horaire, fréquence...) par l'AOT.
- Cohérence tarifaire : le redéploiement aura des conséquences sur le tarif payé par certains citoyens. Il est demandé à l'OTW et au Gouvernement d'accompagner en termes tarifaires afin de limiter la discrimination entre citoyens à la suite d'un redéploiement. Il est rappelé que la politique tarifaire relève du Gouvernement, sur proposition de l'OTW ; l'AOT n'est pas compétente en la matière.
- L'enjeu de la sécurisation aux arrêts est rappelé (notamment au niveau du rond-point de Ligny).
- Transport à la demande (TAD) :
  - Le TAD n'est pas nécessaire là où il y a du service régulier. Or, sur la zone du redéploiement autour de Gembloux, il y aura +83% d'offre, ce qui va palier à beaucoup de besoins actuels. Au final, peu de localités seront non desservies par des lignes régulières. Les besoins en mobilité locale flexible se limitent à des enjeux de rabattement (à Rhisnes vers la gare et à Corroy vers les arrêts express).
  - Il pourrait être envisagé de remplacer l'offre régulière secondaire Sombreffe-Onoz-Gembloux par une solution à la demande offrant davantage de qualité de service pour un moindre coût économique et environnemental.
  - Un cadre légal pour le développement de solutions de mobilité locale flexible a été soumis au Ministre Henry mais sans adoption à ce stade. En parallèle, l'OTW étudie le déploiement d'une solution TEC à la demande sur les zones redéployées.

- Les communes de Sombreffe et de Gembloux marquent leur intérêt pour un TAD sur leur territoire.
- Remarques particulières
  - Les communes les plus directement concernées de la zone étudiée renvoient vers leurs contributions écrites adressées en marge de la réunion formelle de l'OCBM, à charge de l'AOT et l'OTW de les examiner selon leurs responsabilités respectives.
  - Demande de disposer d'une offre le dimanche sur Sombreffe (notamment pour les retours vers les kots)
  - Demande de fiabiliser le lien entre Sombreffe et la Basse Sambre (il faut veiller à ce que la correspondance soit possible de manière efficace et sécurisée à Fleurus).
  - Les hameaux autour de Ardenelle ne sont pas du tout desservis : besoin à intégrer lors du redéploiement Brabant Centre.
  - Demande des arrêts supplémentaires sur la ST4 à Sambreville.
  - Demande d'offre accrue sur Grand-Leez.
- Précisions sur le processus et la méthodologie
  - *Durée* du processus de redéploiement : Le redéploiement de la zone de Gembloux a commencé en 2020 et sera mis en œuvre en 2023. Il est de longue haleine et devient, en avançant, de plus en plus concret dans les réflexions qu'il suscite. L'ambition est de réaliser d'ici 2030 le redéploiement de l'ensemble du réseau TEC en Wallonie.
  - *Ampleur* du redéploiement : il s'agit d'un profond changement des lignes sur la zone, à accompagner au niveau de la communication pour que les usagers s'y retrouvent et pour capter de nouveaux usagers car l'ambition est le transfert modal de la voiture vers le transport en commun.
  - *Correspondance* aux gares : Les correspondances ne peuvent pas être organisées à plusieurs endroits sur une même ligne. Il est nécessaire de faire des choix. Les correspondances à organiser sont définies lors de l'étude tactique et consignées dans le PRTP. Au-delà de la coordination des horaires entre opérateurs, il faut également veiller à ce que les correspondances soient facilitées par des aménagements adéquats sur le terrain (via, notamment le développement de mobipôles).
  - Transport scolaire :
    - les lignes « scolaires » présentées ici sont bien des lignes régulières, ouvertes à tous, à vocation scolaire, c'est-à-dire que leur public est essentiellement composé d'élèves car elle ne roule que les jours scolaires. Il ne s'agit pas de « transport scolaire » à proprement parler, c'est-à-dire le réseau dit « de carence » constituant un transport régulier spécialisé, exclusivement réservé aux élèves à qui ce droit au transport scolaire est octroyé. Des circuits de ramassage existent également sur la zone par ailleurs.
    - La Région wallonne a opéré une grande étude sur le transport scolaire. Cette étude arrive notamment à une vision d'un transport plus bénéfique pour les élèves de l'enseignement spécialisé, plus qualitatif, plus ancré dans la mobilité de demain (notamment en développement

les lignes régulières scolaires et en proposant des alternatives de mobilité aux élèves), plus efficient et plus compréhensible.

- Les lignes régulières « scolaires » sont les plus agiles et s'adapteront en suivant l'évolution de la démographie.

**Avis de l'Organe :**

**L'Organe émet un avis favorable sur le nouveau scénario opérationnel proposé par l'OTW.**

**L'Organe charge l'OTW de continuer les études opérationnelles fines, en prenant au maximum en compte les remarques transmises par les communes sur ce scénario préférentiel, pour une mise en œuvre en juillet 2023. L'Organe prend acte que des modifications à la marge, notamment en termes d'itinéraire et d'arrêts, sont encore possibles suites aux études opérationnelles fines.**

**L'Organe prend acte que l'échéance de juillet 2023 et la création du nouveau réseau sera à confirmer lors du prochain OCBM d'automne 2022, en fonction des études opérationnelles fines.**

**L'Organe recommande à l'OTW de proposer au Gouvernement un accompagnement tarifaire de l'évolution des offres de transport public sur la zone.**

**2.1.2. Conformité aux ambitions régionales et adaptation des ambitions tactiques régionales (PRTP)**

*Point pour avis – Point présenté par Justine MARNEFFE, AOT*

*Voir document préparatoire et slides de présentation*

L'AOT partage son analyse du scénario préférentiel proposé par le TEC et soumet à l'avis de l'Organe les modifications de certaines ambitions tactiques consignées dans le PRTP de la zone.

Les remarques émises en séance sont reprises dans le point 2.1.1., les deux points ayant été présentés conjointement.

**Avis de l'Organe :**

**L'Organe prend acte de l'analyse de l'Autorité Organisatrice du Transport relative à l'adéquation du scénario préférentiel TEC de redéploiement de la zone de Gembloux avec le Plan Régional de Transport Public établi.**

**Il émet un avis favorable sur les ambitions régionales mises à jour (cfr fiches en annexes pour les liaisons ou niveaux de service adaptés) suite à l'étude opérationnelle menée par l'OTW et la participation citoyenne *Mobilli* qui a permis d'aboutir à ce scénario opérationnel préférentiel.**

**Il recommande à l'AOT d'officialiser sur cette base les amendements au Plan Régional de Transport Public de la zone pluricommunale de Gembloux, Jemeppe-sur-Sambre, La Bruyère, Sambreville et Sombreffe afin de confirmer la compensation régionale nécessaire à l'OTW pour la mise en œuvre du scénario préférentiel.**

**2.2. Etude tactique de redéploiement urbain de l'axe Nord-Sud de Namur : Etat d'avancement et planning**

*Point pour information – Point présenté par Marie VIDOTTO, AOT*

*Voir slides de présentation*

L'AOT partage avec l'Organe le lancement de l'étude de redéploiement urbain de Namur, dans la suite de Nam'in move. L'étude en est à la phase des ateliers tactiques de diagnostic et d'élaboration du réseau cible en termes de liaisons, de niveaux de service et d'intermodalité cible.

Remarques émises en séance :

- Le TEC contribuera avec des éléments d'affinage lors du deuxième atelier, prévu le 15 juin.
- La proposition de réseau cible sera présentée par l'AOT à l'OCBM d'automne 2022.
- Le périmètre de l'étude tactique ne concerne que la ville de Namur. La commune de Profondeville souhaite tout de même être consultée lors du processus de redéploiement.

**2.3. Etude tactique du redéploiement de la zone Philippeville – Couvin : élargissement du périmètre à la zone touristique des lacs et état d'avancement de l'étude tactique**

*Point pour avis – Point présenté par Justine MARNEFFE, AOT*

*Voir document préparatoire et slides de présentation*

Aucune remarque n'est émise en séance.

**Avis de l'Organe :**

Considérant les enjeux touristiques et économiques de la connexion des Lacs de l'Eau d'Heure, l'Organe recommande d'intégrer au périmètre de la zone de redéploiement « Philippeville – Couvin » en cours l'étude de l'accessibilité aux Lacs par l'Est.

L'Organe prend acte du report à l'automne 2022 de la présentation de la proposition de Plan Régional de Transport Public pour la zone « Philippeville-Couvin », intégrant alors les ambitions de connexion des Lacs.

**2.4. Mise à jour de programmation des redéploiements d'ici 2030 dans le bassin de Namur**

*Point pour avis – Point présenté par Justine MARNEFFE, AOT*

*Voir document préparatoire et slides de présentation*

Aucune remarque n'est émise en séance.

**Avis de l'Organe :**

L'Organe émet un avis favorable sur le périmètre et l'évolution du planning de redéploiement de l'offre de transport en commun sur son bassin, à savoir :

- Etude de redéploiement de la zone Philippeville-Couvin (en cours) : présentation d'un diagnostic à l'OCBM d'automne 2021 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2022 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;
- Etude de redéploiement de la zone urbaine de Namur (en cours) : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2022 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2022 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;
- Etude de redéploiement de la zone Bertrix-Libramont : présentation d'un diagnostic à l'OCBM d'automne 2022 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM de printemps 2023 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;
- Etude de redéploiement de la zone de Marche-en-Famenne : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2024 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2024 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;

- Etude du redéploiement de la zone Condroz-Meuse : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2025 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2025 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;
- Etude du redéploiement de la zone du Grand Namur : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2026 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2026 le projet de réseau cible (ambitions tactiques).

### **3. Evaluation de l'offre**

#### **3.1. Processus d'évaluation de l'offre déployée : méthodologie et planning**

*Point pour avis – présenté par Magali TOLENDE, AOT*

*Voir document préparatoire et slides de présentation*

La Région met en place un processus d'évaluation des offres déployées depuis 3 ans.

Les remarques suivantes ont été émises en séance :

- L'évaluation de la ligne 827 est en lien avec la ligne E84 et doit se faire en même temps que l'évaluation finale de cette ligne.
- Il est demandé de clarifier les apports attendus pour les différentes parties prenantes.
- Les plans d'actions intègrent également des aménagements d'infrastructures. Il y a une croissance très importante du financement des investissements d'infrastructures en faveur des transport publics pendant cette législature.
  - Les budgets infrastructures de l'OTW sont passés de 15 millions € à 45 millions €/an.
  - Des enjeux de mobilité collective sont intégrés dans le PIMPT (« Plan Infra Mobilité Pour Tous ») pour les projets sur domaine régional (SOFICO, SPW).
  - Il y a également des budgets disponibles pour l'intermodalité via PIMACI.
- Demande conjointe des communes de Hamois, Ciney et Havelange d'un arrêt supplémentaire sur la ligne Marche-Namur au rond-point « Fontaine », en lien avec le zoning de Biron. Ce point sera traité dans le cadre de l'évaluation de la ligne E78 (programmée au printemps 2023).

#### **Avis de l'Organe :**

**L'Organe prend acte du processus conjoint d'évaluation de l'offre déployée établi par l'AOT et l'OTW.**

**Il confirme l'intérêt d'impliquer des parties prenantes dans l'évaluation et dans la mise en œuvre d'actions améliorant l'offre de transport public, son accessibilité et son attractivité.**

**Il émet un avis favorable sur l'identification et la planification des évaluations des lignes créées ou modifiées au sein du bassin de Namur ces dernières années.**

**Il invite l'AOT à initier la mise en œuvre de ce nouveau processus d'évaluation pour les offres déployées identifiées dans la note qui lui est soumise et invite également toutes les parties prenantes à partager leurs contributions, à participer activement au processus et à la mise en œuvre des actions qui seront identifiées.**

#### **3.2. Evaluation de la ligne E5 (Nivelles-Namur) : résultats et plan d'actions**

*Point pour avis – présenté par Marie VIDOTTO, AOT*

*Voir document préparatoire et slides de présentation*

Remarques émises en séance :

- Le point de la desserte de Sombreffe le dimanche sera intégrée dans l'évaluation finale dont les résultats seront présentés en OCBM de printemps 2024.
- Des traversées piétons éclairées sont intégrés le plan d'actions.
- Cheminements vers les arrêts :
  - L'AOT pilote le processus d'évaluation mais n'assure pas le pilotage de chaque action ni leur suivi. Ce sont les gestionnaires de voiries (commune et région) qui sont en charge de la réalisation de ces aménagements.
  - Les cheminements peuvent être financés :
    - Pour les aménagements sur voirie régionale : par le PIMPT du SPW Route
    - Pour les aménagements sur voirie communale : par les communes, via notamment un financement PIMACI.
    - Le TEC est compétent pour les interventions aux arrêts mais pas pour les cheminements.
- En plus de partager en OCBM le plan d'action, il est proposé d'envoyer officiellement le plan d'action aux communes et aux autres parties prenantes en charge d'actions et de leur demander de veiller à intégrer ces aménagements dans leur programmation futures.

**Avis de l'Organe :**

**L'Organe prend acte du premier bilan réalisé de l'offre de la ligne Express E5 et du plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur cette ligne et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par cette offre récente structurante du territoire wallon.**

**Il émet un avis favorable sur les ambitions régionales renforcées (intégrées par l'AOT dans la fiche tactique mise à jour en annexe) et demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en œuvre d'ici 2023/2024.**

**Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de mettre en œuvre les actions identifiées en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation de la ligne E5.**

**L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, SPW Routes, BEP, InBW, OTW) de prendre en main les actions identifiées en termes d'accessibilité aux arrêts desservis, de leur confort et la sécurité.**

**Enfin, l'Organe recommande de formaliser le plan d'action via une lettre adressée aux parties prenantes leur indiquant ce qui est attendu d'elles pour un développement optimal de la ligne.**

## **4. Réseau structurant intercommunal**

### **4.1. Connexion de Marchin au réseau structurant intercommunal : impact sur la commune de Ohey**

*Point pour avis – présenté par Marie VIDOTTO, AOT*

*Voir document préparatoire et slides de présentation*

Remarques émises en séance :

- L'extension de liaison Ohey-Marchin serait utile pour desservir l'Athénée de Marchin mais a priori, la distance à pied entre le point d'arrêt à Marchin et l'Athénée est de 1,4km. Cela devra être étudié de plus près lors de l'étude opérationnelle de l'OTW.



### **Avis de l'Organe :**

Complémentairement à l'avis favorable de l'OCBM Liège-Verviers sur cette offre cible reliant Marchin – Bellegrade – Saint-Léonard - Huy, l'Organe émet un avis favorable sur l'offre cible qui lui est soumise pour l'extension unidirectionnelle depuis Ohey – Haillot – Perwez de cette nouvelle liaison structurante principale conformément à la fiche tactique établie par l'Autorité Organisatrice du Transport en annexe.

L'Organe demande à l'OTW de réaliser l'étude opérationnelle de mise en œuvre de cette liaison.

### **4.2. Ajustements opérationnels E84 (Waremme – Namur)**

*Point pour information – présenté par Emilie ESPALARD, OTW Direction territoriale de Namur  
Voir slides de présentation*

Remarques émises en séance :

- Communication des modifications sur la ligne :
  - Les supports de communication classiques reprendront les modifications pour la rentrée de septembre (site web, presse, ...) et l'OTW communiquera les modifications ciblées sur la ligne aux communes concernées afin qu'elles puissent répercuter cette information à leurs citoyens avant la rentrée.
  - Coordination des aménagements d'arrêts : le TEC est à la manœuvre pour coordonner et est en charge de convoquer la réunion avec les gestionnaires de voirie. Il reviendra prochainement vers les différentes parties prenantes.
  - Coordination des cheminements jusqu'aux arrêts : l'initiative est à la commune.

### **4.3. Mise effective en exploitation E6 (Gembloux – Louvain-la-Neuve – Wavre)**

*Point pour information – présenté par Emilie ESPALARD, OTW Direction territoriale de Namur  
Voir slides de présentation*

Aucune remarque n'a été émise en séance.

### **4.4. Expérience pilote vélo + bus sur la E5 (Nivelles – Namur)**

*Point pour information – présenté par Emilie ESPALARD, OTW Direction territoriale de Namur  
Voir slides de présentation*

Aucune remarque n'a été émise en séance.

### **4.5. Gare multimodale de Namur : augmentation des besoins en correspondances sur le réseau urbain**

*Point pour information – présenté par Simon COLLET, OTW Direction territoriale de Namur  
Voir slides de présentation*

Aucune remarque n'a été émise en séance.

## **5. Infrastructures**

### **5.1. Abris voyageurs et stationnement vélo aux arrêts**

*Point pour information – présenté par Emilie ESPALARD, OTW Direction territoriale de Namur  
Voir slides de présentation*

- Le CoDT exempte de permis d'urbanisme les abribus mais les abris vélos ne bénéficient pas de cette exemption.
- Le TEC est en charge de l'installation d'abribus, quelle que soit le gestionnaire de voirie. Quand les communes ne sont pas propriétaires du terrain en bordure de voirie, les abribus sont installés sur terrains privés. La charge de l'entretien de l'abri voyageurs ou vélos revient toujours à la commune, peu importe le propriétaire du terrain sur lequel l'abri est installé.
- La question de la sécurisation des abris vélo est cruciale pour l'intermodalité bus-vélo, surtout depuis la croissance des vélos électriques. La réflexion sur la sécurisation est en cours à l'OTW (faut-il donner accès via carte mobib ? Dans ce cas, il pourrait y avoir une discrimination entre ceux qui ont la carte et ceux qui ne l'ont pas ; quid de la maintenance du système par les communes ? des arbitrages devront être faits). Il est rappelé que, si l'installation est à charge de l'OTW, la maintenance revient toujours aux communes. Il faut être vigilant au volet maintenance si on met en place un dispositif complexe.

## **5.2. Mobipôles : Volet intermodalité et du plan d'investissement en Mobilité active communale et intermodalité (PIMACI)**

*Point pour information – présenté par Jonathan FRETIN, AOT*

*Voir slides de présentation*

Aucune remarque n'a été émise en séance.

## **6. Suivi des avis antérieurs de l'Organe**

*Point pour information - animé par le Président*

Aucune remarque n'a été émise en séance.

## **7. Divers : suggestion de points pour un OCBM ultérieur**

*Point animé par le Président*

Il est proposé aux communes de participer à la préparation de l'OCBM suivant en proposant des points à présenter à l'OCBM pour avis ou pour information.

Les propositions peuvent également être envoyées à l'adresse [bassins.mobilite@spw.wallonie.be](mailto:bassins.mobilite@spw.wallonie.be) ou via le formulaire d'évaluation de cette séance.

En ce qui concerne le formulaire d'évaluation, celui-ci permet à l'AOT d'améliorer l'organisation et la gouvernance des OCBM. Pour cette session de printemps, le formulaire a été mis à jour et contient de nouvelles questions par rapport aux sessions passées.

## **8. Agenda**

La prochaine séance de l'OCBM de Namur aura lieu **le jeudi 8 décembre 2022** en présentiel Boulevard du Nord 8 à Namur, salle Buffet.